

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOOS

-----  
SEANCE DU 03 MARS 2015  
-----

CONVOCATION DU 20 FEVRIER 2015  
-----

L'an deux mille quinze, le trois mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme TIERCELIN Françoise,

Présents : Mme TIERCELIN F., M. PESQUEUX G., Mme PRIEUR B.,  
Mme DEMANGEL C., M. GRISEL B., Mme LEPENNETIER Christine  
M. LEFEBVRE Michel, M. MANESSIEZ Daniel, M. LARQUET Daniel,  
M. MONNIER Jacky, Mme DE LA FARE Claudine, M. RIBEIRO Alain,  
M. GRISEL Valentin, M. BOURRELLIER Thierry, Mme MORLET  
Marie-Laure,  
M. MAUCONDUIT Yann, Mme LION Patricia ; M. CAILLAUD François,  
Mme MARIE Virginie, Mme JAMELIN Magali

Absents excusés : Mme PINEL Annick, Mme LEPILLER Françoise, M. SORET Yves,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des Collectivités Territoriales,

Mme PINEL A.	Pouvoir à	Mme LEPENNETIER Ch.
Mme LEPILLER F.	Pouvoir à	Mme TIERCELIN F.
M. SORET Y.	Pouvoir à	M. CAILLAUD F.

Secrétaire de séance : M. GRISEL Valentin

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2015
2. PISCINE- Convention intercommunale relative à l'entente entre les communes du Canton de Boos- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la pré-programmation d'un centre aquatique intercommunal.
3. Avenants- Marchés pour la réhabilitation et l'agrandissement de la Mairie
4. Création et modification des commissions permanentes du Conseil Municipal
5. Informations diverses

M. GRISEL Valentin est désigné par le Conseil Municipal comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20H35

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Piscine Convention intercommunale relative à l'entente entre les communes du Canton de Boos- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la pré-programmation d'un centre aquatique intercommunal.

Dans le cadre du projet d'un centre aquatique sur le plateau Est de Rouen, les communes du canton de Boos ont décidé de se rapprocher en vue de réaliser une étude préalable.

Il est convenu de s'associer pour cette étude et donc de constituer entre ces villes une entente intercommunale par voie de convention conformément à la faculté offerte par l'article L5221-1 du Code général des collectivités territoriales.

La Commune de Franqueville-Saint-Pierre assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude. A ce titre, elle signera la proposition du prestataire C.Q.F.D , audit et conseil aux collectivités ( 89 Rue Saint-Martin, 14000 CAEN), consulté préalablement pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la pré-programmation d'un centre aquatique intercommunal.

La commune de Franqueville-Saint-Pierre s'engage à avancer le paiement de l'étude d'un montant de 13 440.00 € TTC.

A l'issue de cette étude, les autres communes procéderont au remboursement des sommes dues. La répartition du montant de chaque commune se calculera au prorata du nombre d'habitants (selon la population municipale en vigueur au 01/01/2015 sur le site de l'INSEE).

La convention est constituée pour la durée de l'étude.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de signer cette convention avec les communes intéressées,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 22, contre : 1, abstention : 0)

Décide :

- d'entériner la proposition d'entente intercommunale pour ce projet
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante et d'inscrire au budget l'engagement financier.

Mme le Maire explique que les Maires du plateau Est réunis sous forme d'amicale souhaitent relancer l'étude d'une piscine intercommunale.

Les Maires ont tous exprimé le souhait d'un projet plus raisonnable qui comprendrait une piscine avec un nombre suffisant de couloirs de nage pour permettre d'accueillir les scolaires, mais ils ne souhaitent pas de salles annexes, de sauna, hammam...

M. LARQUET souhaite savoir si l'ensemble des communes du plateau participent.

Mme le Maire signale que certaines communes se sont retirées du projet, par contre la commune de Bonsecours se joindrait au projet.

Le coût de l'étude se situe entre 1500.00 € et 2000.00 € pour la commune (0.50 € par habitant)

Mme MARIE souhaite savoir si l'implantation de ce projet a été arrêtée.

Mme le Maire lui répond que le terrain envisagé est situé sur la Commune de Belbeuf à côté du lycée Galilée.

M. CAILAUD demande si les communes qui s'engagent dans l'étude s'engagent à aller jusqu'au bout du projet.

Mme le Maire lui répond que les communes qui s'engagent sur les études souhaitent s'engager sur le projet mais dans la limite d'un coût raisonnable. Celui-ci ne sera fixé

qu'aux termes des études, les Conseils Municipaux devront à nouveau être consultés à ce moment-là.

Mme le Maire explique par ailleurs, que M. LEROY étant président de l'amicale des Maires il se chargera de lancer l'étude.

M. CAILLAUD signale qu'il faut être très prudent avec les bureaux d'études spécialisés dans la construction de piscine car certains sont très proches des constructeurs (Chauffagistes...). Les énergéticiens sont prioritairement intéressés par les piscines et ils font beaucoup de lobbying auprès des élus notamment. Il est donc important d'avoir un bureau d'études qui soit neutre et totalement objectif. La construction de piscine est très souvent source de contentieux dus aux malfaçons. Il faut donc être très vigilant.

Mme LEPENNETIER souhaite savoir combien de communes ont manifesté leur accord ?

Mme le Maire répond qu'elle ne le saura que lors de la prochaine réunion de l'amicale des Maires.

M. MAUCONDUIT propose de décider collégalement du nom du bureau d'études. Mme le Maire indique qu'il y aura un appel d'offres. M. GRISEL souligne que l'assistant à maîtrise d'ouvrage est en dessous du seuil de consultation.

Mme MARIE demande si le mode de gestion est déterminé. Mme le Maire lui répond que ce sera une piscine intercommunale probablement avec une gestion déléguée mais rien n'est encore arrêté à ce stade.

### 3. Avenants- Marché de réhabilitation et agrandissement de la Mairie

Mme le Maire signale que dans le cadre de la réhabilitation et l'agrandissement de la Mairie, des travaux supplémentaires sont nécessaires dus à des sujétions techniques imprévues. En effet, après ouverture des planchers, il a été constaté la présence de pourriture sur les  $\frac{3}{4}$  des solives ainsi que sur les éléments porteurs avec une diminution de la résistance. Il est donc impératif de détruire le plancher entre le RDC et le premier étage pour des raisons de sécurité et de reconstruire un plancher en béton.

Les travaux supplémentaires portent sur :

- Le lot N°1: Démolition-Gros œuvre- : Entreprise T2C

Ils comprennent:

- Les travaux préparatoires : 6503.53 €
- Les démolitions : 13 930.16 €
- La reconstitution avant plancher : 7 077.94 €
- La création du plancher béton : 22 566.24 €

Le montant de l'avenant est de 50 077.87 €

Le montant du marché initial est de 428 441.23 € HT

Le montant du marché après avenant est de 478 519.10 € HT

- Le lot N°5 : Menuiseries extérieures : Entreprise A.V.A

Ils consistent en :

La fourniture de deux fenêtres à deux vantaux comprenant :

- La dépose et évacuation des fenêtres existantes avec conservation des dormants

- Le délignage du dormant bois conservé en tableau et voussure
- La fourniture et pose de menuiseries en aluminium

Le montant de l'avenant est de 4389.12 €

Le montant du marché initial est de 183 615.42€ HT

Le montant du marché après avenant est de 188 004.54 € HT

- Le lot N°14 : Plomberie- Chauffage- Ventilation : Entreprise VIRIA

Ils consistent en :

La mise en place d'un échafaudage (+157.80 €)

La dépose de l'ensemble des tuyauteries traversant les poutres du plancher haut RDC (+1 192.00 €)

La reprise des pieds de colonne de chauffage (+1 042.00 €)

Les modifications hydrauliques dues au doublage du RDC (+2 270.00 €)

La reprise des études et plans suite aux modifications des cloisonnements y compris DOE (+1 200.00 €)

Le montant de l'avenant est de 5 861.80 €

Le montant du marché initial est de 171 727.52 € HT

Le montant du marché après avenant est de 177 589.32 € HT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2013, autorisant le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à l'agrandissement et la réhabilitation de la Mairie,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 02 mars 2015,

Considérant que l'extension et la réhabilitation de la Mairie nécessitent des travaux supplémentaires portant sur les lots N°1 ; N°5 ; N°14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la conclusion des avenants N°5 pour les lots N°1 (Démolition-Gros œuvre) et N°14 (Plomberie- Chauffage- Ventilation).
- Approuve la conclusion de l'avenant N°4 pour le lot N°5 (Menuiseries extérieures).
- Autorise Mme le Maire à signer ces avenants.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 chapitre 23- article 2313.

Mme le Maire explique qu'elle a fait le choix pour l'avenant du lot N°5 de remplacer les dernières fenêtres situées derrière la Mairie afin d'avoir une unité architecturale.

M. GRISEL B. explique que pour le lot N°14, la plomberie dans l'ancienne Mairie devait être réutilisée mais la création du nouveau plancher a entraîné la mise à nu de l'ensemble des murs qui vont être isolés, les conduites ont donc été retirées et doivent être réinstallées.

M. MAUCONDUIT demande si le fait de déstructurer le bâtiment, celui-ci sera remis aux normes.

M. GRISEL B. répond qu'il était déjà prévu de refaire toutes les installations électriques...

La création du nouveau plancher et des murs porteurs a seulement pour incidence de modifier le découpage des bureaux. Ainsi une grande salle de réunion sera créée au rez-de-chaussée, et des cloisons intermédiaires sont supprimées. Il y aura donc une moins-

value sur le lot. De même le refuge pour personne à mobilité réduite prévu initialement au 1<sup>er</sup> étage sera supprimé du fait de l'évolution des normes.

M. MAUCONDUIT demande pourquoi aucun diagnostic n'avait été fait sur les planchers.

M. GRISEL B. répond que normalement il n'était pas prévu de toucher au parquet, mais c'est lors du raccordement des niveaux avec la nouvelle partie que le parquet a été légèrement ouvert, et c'est là où sont apparues des poutres abimées. Le contrôleur technique a donc demandé un diagnostic de l'ensemble des planchers.

Mme MARIE demande si cela a une incidence sur les délais.

M. GRISEL B. signale que les travaux vont prendre un mois de retard.

#### 4. Création et modification des commissions communales

L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales stipule que le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance ou de manière permanente, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal :

Mme le Maire propose ainsi de créer une commission Développement Economie Locale pour organiser la création d'un marché sur la Commune.

Par ailleurs, suite à la démission de Mme GUILMET et à l'arrivée de Mme JAMELIN, Mme le Maire propose de modifier les commissions suivantes :

- Commission Culture
- Commission Jeunes et Loisirs
- Commission Animation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de procéder par vote à main levée pour l'élection des membres des commissions,
- Fixe la composition de la commission Développement économie locale de la manière suivante (11 membres) :
  - o Mme TIERCELIN
  - o M. PESQUEUX
  - o Mme PRIEUR
  - o Mme DEMANGEL
  - o Mme LEPENNETIER
  - o Mme PINEL
  - o Mme LEPILLER
  - o M. CAILLAUD
  - o Mme LION
  - o M. BOURRELLIER
  - o Mme MARIE
- Fixe la composition de la commission culture de la manière suivante (8 membres) :
  - Mme TIERCELIN Françoise
  - Mme PINEL Annick
  - Mme DE LA FARE Claudine
  - Mme DEMANGEL Catherine
  - Mme LEPENNETIER Christine
  - Mme MORLET Marie-Laure
  - M. SORET Yves
  - M. GRISEL Bruno

- Fixe la composition de la commission Jeunes et Loisirs de la manière suivante (8 membres) :
  - Mme TIERCELIN Françoise
  - Mme PRIEUR Brigitte
  - Mme MORLET Marie-Laure
  - Mme MARIE Virginie
  - M. BOURRELLIER Thierry
  - Mme LEPENNETIER Christine
  - M. MANESSIEZ Daniel
  - Mme JAMELIN Magali
  
- Fixe la composition de la commission Animation de la manière suivante (9 membres) :
  - Mme TIERCELIN Françoise
  - M. PESQUEUX Gérard
  - Mme PRIEUR Brigitte
  - Mme MARIE Virginie
  - Mme DEMANGEL Catherine
  - M. MONNIER Jacky
  - M. RIBEIRO Alain
  - Mme JAMELIN Magali
  - M. LARQUET Daniel

Mme le Maire signale que la commission culture a besoin d'être renforcée. Elle rappelle que l'ensemble des élus sont invités à participer aux manifestations organisées par la commune et peuvent aider.

Mme LEPENNETIER précise que lors du salon des créatrices, elles se sont relayées à 4, M. SORET qui avait dit qu'il passerait pour aider, n'est pas venu. C'est déplorable car pour remettre en état la salle et ranger les tables, un renfort aurait été le bienvenu.

Mme LEPENNETIER propose éventuellement de fusionner les commissions qui ont un but culturel et d'animation.

Mme MARIE ajoute qu'il est effectivement difficile de se repérer sur les fonctions de chaque commission où l'on retrouve souvent les mêmes personnes.

Mme le Maire propose de travailler effectivement sur le sujet.

M. CAILLAUD précise que la commission « Développement Economie Locale » ne doit pas se limiter à un marché.

M. PESQUEUX explique que dans un premier temps, le marché est à l'étude mais d'autres pistes pourront être envisagées.

Mme le Maire annonce qu'une réunion est prévue avec les commerçants situés à proximité du centre le 16 mars à 18H30.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

##### SCOT DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Une enquête publique se déroulera du 18 mars au 16 avril avec une permanence d'un membre de la commission d'enquête le 28 mars de 9H00 à 12H00.

##### CORRESPONDANT DEFENSE

M. MANESSIEZ annonce qu'il y aura une réunion des correspondants défense le 30 mai à Mont Saint Aignan.

### CARNAVAL

Mme PRIEUR signale que le Carnaval a bien fonctionné, 75 enfants ont été accueillis et une quarantaine de personnes ont profité de l'animation jeux vidéo où d'anciennes consoles étaient exposées ce qui a permis aux parents de faire découvrir à leurs enfants celles sur lesquelles ils jouaient.

### REUNION DE TRAVAIL

Mme le Maire annonce qu'une réunion de travail sur le thème de la salle polyvalente est organisée le mardi 10 mars.

### GARANTIE BANCAIRE- COMMISSION FINANCES

M. CAILLAUD informe Mme le Maire que la société LOGEAL Immobilière qui a fait une demande de garantie d'emprunt est détenue principalement par la Caisse d'Épargne et ajoute que la Caisse d'épargne se finance sur les livrets et prennent déjà un premier niveau de garantie.

### ASSOCIATION CONTRE LA FERMETURE DE L'AEROPORT

M. MANNESIEZ demande à Mme le Maire si elle a des informations sur la création de l'association des pilotes qui sont contre la fermeture de l'aéroport.

Mme TIERCELIN lui répond que non.

### SALLE DE SPORTS

Mme PRIEUR demande s'il est possible d'ajouter une grande poubelle dans l'infirmerie. Elle demande également quand la porte de la chaufferie sera changée.

M. GRISEL Bruno lui répond qu'elle est commandée, mais il n'a pas encore la date de pose.

### BILIOTHEQUE

Mme DE LA FARE demande si le projet d'éclairage de la bibliothèque avance.

M. GRISEL B. lui répond qu'il n'a pas encore le devis.

### METROPOLE

M. CAILLAUD attire l'attention de Mme le Maire sur l'article paru dans l'Agglomag sur le transfert de compétence voirie. Il est noté que la métropole va définir un plan pluriannuel d'investissement avec les communes.

Il se dit surpris de voir dans cet article que les réclamations des habitants sur la signalisation pourront être signalées auprès de leur Mairie, et s'interroge donc sur les fonctions du futur pôle de proximité.

Mme le Maire répond que la Métropole va déployer leur logiciel sur les communes pour que l'on puisse saisir des réclamations et avoir également accès aux demandes des habitants.

### AMENAGEMENT DE LA RD 6014

M. MAUCONDUIT sollicite Mme le Maire pour savoir si une décision collective pourrait être prise sur le stationnement des poids lourds le long de la RD 6014 devant la Mairie.

Mme le Maire lui répond qu'elle rencontre les services de la Métropole très prochainement, et qu'elle a adressé un courrier à Bricomarché pour l'amélioration de ce secteur.

M. CAILLAUD précise que le pouvoir de police lié au stationnement reste de la compétence du Maire et non de la Métropole.

M. PESQUEUX signale que l'interdiction du stationnement des poids lourds peut gêner le fonctionnement du restaurant.

M. GRISEL V. souligne que l'on pourrait l'autoriser sur certains créneaux.

M. MONNIER demande si une solution alternative peut être apportée au stationnement de ce type de véhicules.

M. PESQUEUX répond que non, le parking impasse de la Grande Mare a été considérablement réduit avec la création du NRA. La commune ne dispose pas, par ailleurs, d'autres stationnements possibles.

Mme LEPENNETIER propose de les stationner sur l'aéroport.

Mme le Maire souhaite attendre que les travaux de la Mairie soient terminés pour se pencher sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H45.

Le Maire,

Françoise TIERCELIN